

## Avant votre arrivée à Brest

Cette fiche pratique vous permet de préparer en amont votre mobilité à Brest et de réunir tous les documents dont vous pourriez avoir besoin pendant votre séjour.

- Vérifiez la validité de votre passeport/ carte d'identité (Ressortissants UE)
- Vérifiez vos conditions d'entrée et de séjour en France. Si nécessaire, déposez une demande de visa. <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/ai-je-besoin-d-un-visa>
- Pour bénéficier gratuitement des services d'accompagnement dans les formalités administratives et dans le développement de carrière du Centre de Mobilité Internationale de Brest, inscrivez-vous sur la base de données EURAXESS France/ Fnak dédiée aux scientifiques étrangers: [www.fnak.fr/inscription/?cid=brest](http://www.fnak.fr/inscription/?cid=brest)
- Pour éviter des dépenses supplémentaires, ne réservez votre billet de transport qu'une fois que vous avez une date définitive pour le début de votre contrat de travail ou de vos recherches à Brest.
- Vérifiez auprès du centre des finances de votre lieu de résidence si vous avez besoin d'un certificat de résidence fiscale.
- Vérifiez votre couverture sociale en France. Renseignez-vous auprès de l'organisme de sécurité sociale de votre pays.
- Renseignez-vous sur les possibilités de logement à Brest : <https://cmibrest.u-bretagne-normandie.fr/fr/etudiants-étrangers-votre-séjour-à-brest/se-loger-à-brest>

Résidence Internationale Nelson Mandela pour chercheurs : <http://www.crous-rennes.fr/logement/residence-internationale-nelson-mandela/>

Consultez le guide du logement Euraxess : <http://www.euraxess.fr/fr/node/224022/logement>

### Liste des documents à prévoir avant votre arrivée à Brest

- Votre convention d'accueil pour les ressortissants non-européens (original + copies)
- Votre diplôme ou votre attestation d'obtention de Master ou de Doctorat (original+copies) traduit en français si besoin.
- Une attestation de financement : contrat de travail/ lettre de promesse d'embauche/ certificat de bourse. (original+copies)
- Votre acte de naissance ainsi que ceux des membres de votre famille qui vous accompagnent.
- Votre certificat de mariage, le cas échéant (original+copies)

Les actes de naissance et les certificats de mariage doivent être traduits en français le cas échéant, soit par un traducteur reconnu par le consulat de France de votre pays de départ, soit par un traducteur

*Le Centre de Mobilité Internationale de Brest a mis tout en œuvre pour s'assurer de l'exactitude des informations données ci-dessus mais ne peut être considéré comme responsable d'éventuelles erreurs.*

[cmibrest@univ-brest.fr](mailto:cmibrest@univ-brest.fr)

Février 2020

assermenté à votre arrivée en France.

[www.courdecassation.fr/informations\\_services/6/experts\\_judiciaires\\_8700.html#experts](http://www.courdecassation.fr/informations_services/6/experts_judiciaires_8700.html#experts)

- Une attestation de prise en charge d'assurance maladie:
  - Si vous résidez dans un autre pays de l'Union européenne : sollicitez la Carte Européenne d'Assurance Maladie auprès de votre caisse locale d'assurance maladie.
  - Si vous n'avez pas de carte européenne d'Assurance Maladie ou de contrat de travail en France ou si vous n'avez pas une inscription universitaire en France, vous devez souscrire une assurance santé dans votre pays d'origine.
- Les bulletins scolaires de vos enfants s'ils vous accompagnent
- Les carnets de vaccinations de vos enfants s'ils vous accompagnent– ils seront demandés lors des inscriptions dans les établissements scolaires.
- Une copie de votre dernier avis d'imposition ou des justificatifs de déclaration de revenus pour l'année fiscale la plus récente.
- Si vous souhaitez conduire en France:
  - Votre permis de conduire en cours de validité
  - La carte grise de votre véhicule ainsi que le certificat international d'assurance

Nous vous recommandons d'attendre votre arrivée en France pour faire les photos d'identité dont vous aurez besoin pour les demandes de titres de séjour. En effet, seules les photos d'identité qui respectent les normes biométriques françaises sont acceptées. [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619)

*Le Centre de Mobilité Internationale de Brest a mis tout en œuvre pour s'assurer de l'exactitude des informations données ci-dessus mais ne peut être considéré comme responsable d'éventuelles erreurs.*

[cmibrest@univ-brest.fr](mailto:cmibrest@univ-brest.fr)

Février 2020